

aveuglément entre les bras de notre Mère et disons-lui : "O Marie, vous connaissez mieux que moi mes misères et mes besoins. Je suis si misérable et si ignorant que je ne sais pas prier et que je ne connais même pas les grâces qui me sont les plus nécessaires. Eh bien, demandez pour moi à Jésus ces grâces que vous savez être les plus utiles à mon âme." "O Seigneur, accordez-moi ce que vous demandez pour moi la sainte Vierge." Et alors, dit le B. Grignon dans son langage si imagé "vous vous tiendrez comme un esclave à la porte du palais du Roi, où il est à parler à la Reine et tandis qu'ils se parlent l'un et l'autre sans avoir besoin de vous, vous irez en esprit au ciel et par toute la terre, prier les créatures de remercier, adorer et aimer Jésus et Marie en votre place."

Enfin, après la sainte Communion, nous devons *prendre de saintes résolutions*. Là encore que Marie soit la Médiatrice à qui nous nous adressons pour obtenir d'y être fidèles jusqu'à la mort. Et par elle aussi nous vienne le don de la persévérance. Qu'elle est touchante la pratique que St Alphonse enseigne au missionnaire pour la Communion générale? Il veut qu'à la fin de la messe de communion, on donne la bénédiction du Très Saint Sacrement. Mais avant de refermer le tabernacle, le prédicateur s'adressera au peuple: "Allons, mes frères, jetez vos cœurs dans ce tabernacle, pour qu'ils y restent toujours prisonniers avec Jésus." Le célébrant alors fermera le tabernacle et ira ostensiblement en déposer la clef dans les mains d'une statue de la sainte Vierge, pendant que le prédicateur relèvera la signification de la cérémonie: "O Marie, c'est vous maintenant qui êtes la gardienne de nos cœurs; oh! gardez-les si bien que jamais plus ils ne se séparent de Jésus."

GABRIEL BLANC, C. SS. R.

Avantages spirituels offerts à nos Abonnés.

1. Ils ont part à une messe célébrée chaque semaine, soit 52 Messes par an, à leurs intentions, pour les vivants et pour les défunts. Ils participent, en outre, à toutes les prières et bonnes œuvres de la Communauté du T. S. Sacrement.
2. Ils ont part, après leur mort, à un Service solennel, célébré chaque année, à perpétuité, dans le cours de novembre.
3. Nos abonnés ont le mérite de soutenir l'Œuvre de l'Exposition perpétuelle du Très Saint Sacrement dans notre Sanctuaire.